

CERTIFICAT  
D'AUTORISATION

## DÉMOLITION

## REQUÉRANT OU DEMANDEUR

Nom :			
Adresse :			
Ville et code postal :	Ville :	Code postal :	
Téléphone :	Principal :	Autre :	
Courriel :			
Propriétaire du lieu visé :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	* Si non, une procuration du propriétaire doit être fournie avec la demande.

## EMPLACEMENT DES TRAVAUX

 Même adresse que le requérant

Adresse :			Code postal :
Numéro de lot : (Si le terrain est vacant)			

## EXÉCUTANT DES TRAVAUX

Exécutant des travaux :	<input type="checkbox"/> Requéant	<input type="checkbox"/> Propriétaire	<input type="checkbox"/> Entrepreneur	<input type="checkbox"/> Non applicable	<input type="checkbox"/> Autre
Nom :					
Adresse :					
Ville et code postal :	Ville :	Code postal :			
Téléphone :	Principal :	Autre :			
N° licence R.B.Q :	* Vérifiez si votre entrepreneur détient la bonne sous-catégorie de licence valide.				
N° entreprise N.E.Q :	* Vérifier si votre entrepreneur est inscrit au registre des entreprises.				

## DURÉE ET VALEUR ESTIMÉE DES TRAVAUX

Date de début des travaux :			
Date de fin des travaux :			
Valeur des travaux :	\$	* Le montant doit inclure le coût des matériaux et de la main d'œuvre avant les taxes.	

SUITE 

**MISE EN GARDE :** Il est interdit de procéder à la démolition, en tout ou en partie, d'un bâtiment ou d'une construction sans l'obtention préalable d'un certificat d'autorisation. Un délai maximal de 30 jours suite au dépôt de la demande peut être nécessaire à son analyse et pour l'émission d'un certificat d'autorisation. D'autres conditions ou délais peuvent s'appliquer selon le cas.

Veuillez faire parvenir votre demande par courriel à [urbanismedev@villededonnacona.com](mailto:urbanismedev@villededonnacona.com). Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le Service de l'urbanisme au 418-285-0110 au poste #4.



138 avenue Pleau, Donnacona (QC) G3M 1A1  
[www.villededonnacona.com](http://www.villededonnacona.com)

## DESCRIPTION ET NATURE DE LA DÉMOLITION

<b>Usage de la construction :</b>	<input type="checkbox"/> Résidentiel	<input type="checkbox"/> Commercial	<input type="checkbox"/> Industriel	<input type="checkbox"/> Communautaire
	<input type="checkbox"/> Utilité publique	<input type="checkbox"/> Récréatif	<input type="checkbox"/> Agricole	<input type="checkbox"/> Complémentaire
<b>Type de construction visée :</b>	Ex : Garage, etc. :		<input type="checkbox"/> Détaché	<input type="checkbox"/> Attenant
<b>Type de démolition :</b>	<input type="checkbox"/> Complète	<input type="checkbox"/> Partielle		
<b>Raison de la démolition :</b>	<input type="checkbox"/> Remplacement	<input type="checkbox"/> Vétuste ou délabré	<input type="checkbox"/> Sinistre (Ex : incendie, inondation, etc.)	
<b>Superficie :</b>	À démolir :	À conserver :	Nombre de logements supprimés :	
<b>Démolition des fondations :</b>	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non		
	<b>ATTENTION :</b> Toute excavation ou fondation d'un bâtiment en construction, démolit, détérioré, incendié, déplacé ou transporté et comportant une cavité, un trou ou un déblai, ne peut demeurer à ciel ouvert. Des travaux doivent être réalisés de manière à fermer ou à combler la cavité ou le trou dans le délai prescrit au permis ou au certificat accordé. Une clôture de protection contre les chutes d'une hauteur minimale de 1,2 m doit être installée autour de la cavité ou du trou dans un délai maximal de 24h suivant la démolition.			
<b>Branchements à fermer :</b>	<input type="checkbox"/> Égout municipal	<input type="checkbox"/> Aqueduc municipal	<input type="checkbox"/> Installation septique	<input type="checkbox"/> Puit privé
<b>Disposition des matériaux :</b>	<input type="checkbox"/> Écocentre Neuville <input type="checkbox"/> Autre :			
<b>Nivellement du terrain :</b>	<input type="checkbox"/> Je m'engage à procéder au nivellement du terrain dans les 48h suivant la démolition.			
<b>Usage du terrain suite aux travaux :</b>	<input type="checkbox"/> Résidentiel	<input type="checkbox"/> Commercial	<input type="checkbox"/> Industriel	<input type="checkbox"/> Communautaire
	<input type="checkbox"/> Utilité publique	<input type="checkbox"/> Récréatif	<input type="checkbox"/> Agricole	<input type="checkbox"/> Terrain vacant
<b>Description détaillée :</b>				

## DOCUMENTS À FOURNIR AVEC LA DEMANDE

- Plan de démolition** à l'échelle illustrant toutes les parties de la construction devant être démolies, les parties de la construction devant être conservées ainsi que les réparations à effectuer sur la partie non démolie;
- Photographie** de la construction ou de la partie de construction à démolir;
- Contrat d'assurance responsabilité tous risques d'un montant minimum de 1 000 000 \$ (**requis pour la démolition d'un bâtiment principal**);
- Formulaire et documents nécessaires lorsque la demande est soumise à un PIIA (Plan d'implantation et d'intégration architecturale);
- Procuration du propriétaire (si requise).

**\* D'autres documents peuvent être exigés selon le cas. Un document manquant empêchera le traitement de la demande. De plus, le requérant a l'entière responsabilité de faire réaliser ses plans par un membre en règle d'un ordre professionnel compétent.**

## DÉCLARATION DU REQUÉRANT

Je déclare par la présente que les renseignements donnés dans cette demande sont complets et exacts et que, si le permis ou certificat d'autorisation m'est accordé, je me conformerai aux conditions et dispositions des lois et règlements pouvant s'y rapporter. Enfin, je comprends également que le présent formulaire ne constitue pas un permis ou un certificat d'autorisation.

**Signature :**

**Date :**

**MISE EN GARDE :** Il est interdit de procéder à la démolition, en tout ou en partie, d'un bâtiment ou d'une construction sans l'obtention préalable d'un certificat d'autorisation. Un délai maximal de 30 jours suite au dépôt de la demande peut être nécessaire à son analyse et pour l'émission d'un certificat d'autorisation. D'autres conditions ou délais peuvent s'appliquer selon le cas.

Veuillez faire parvenir votre demande par courriel à [urbanismedev@villedeonnacona.com](mailto:urbanismedev@villedeonnacona.com). Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le Service de l'urbanisme au 418-285-0110 au poste #4.



138 avenue Pleau, Donnacona (QC) G3M 1A1  
[www.villedonnacona.com](http://www.villedonnacona.com)